

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 3 LOTS DISTINCTS

De biens et droits immobiliers sur la Commune de SAMOËNS (74340) consistant en une parcelle de terrain à usage de pré en zone à urbaniser (lot 2), plusieurs parcelles en montagne à valoriser en bloc en zone naturelle (lot 3), et plusieurs parcelles de terrain à usage agricole (lot 4)

Fixée au **jeudi 5/11/2020 à 14h00**, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet

A la requête de la SELARL Me Luc GOMIS, Mandataire Judiciaire, dont le siège est sis 5 Rue François Morel 74200 THONON LES BAINS, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Mme Marie MONNIER veuve BUCZ à ce désignée par jugement du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE statuant en matière commerciale et de procédures collectives en date du 3/10/1990, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa cogérante en exercice.

DESIGNATION DES BIENS :

• Lot n° 2 de la vente : Une parcelle de terrain, usage de pré en zone à urbaniser, cadastrée Commune de SAMOËNS (74340), Lieudit «Le Vionnet», Section B, n° 3058 (1a 90 ca)

• Lot n° 3 de la vente : Parcelles situées en montagne sur le versant Est du Massif du Criou, à valoriser en bloc, situées en zone naturelle, cadastrées Commune de SAMOËNS :

- Lieudit « Les Aiguilles » section B, n°43 (7a 94ca) - lande roche,
- Lieudit « Les Aiguilles » section B, n°50 (7a 95ca) - lande roche,
- Lieudit « Les Aiguilles », section B, n°56 (11a 07ca) - lande roche,
- Lieudit « Les Aiguilles », section B, n°57 (7a 89ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°69 (2a 33ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°98 (4a 57ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°107 (17a 33ca) - lande,
- Lieudit « En Barme », section B, n°118 (19a 45ca) - lande,
- Lieudit « En Barme », section B, n°120 (10a 12ca) - lande roche,
- Lieudit « En Barme », section B, n°128 (5a 65ca) - lande,
- Lieudit « Le Crêt », section B, n°141 (9a 07ca) - lande,
- Lieudit « La Combe du Rocher Noir », section B, n°185 (10a 39ca) - lande,
- Lieudit « La Roche », section B, n°501 (22a 56ca) - bois,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°581 (5a 43ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°588 (3a 17ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°594 (8a 85ca) - lande,
- Lieudit « Florence », section B, n°663 (1a 35ca) - lande,
- Lieudit « Corbet », section B, n°805 (2a 35ca) - lande,
- Lieudit « Corbet », section B, n°806 (3a 49ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°839 (17a 67ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°849 (1a 14ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°859 (3a 58ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°874 (11ha 25a 26ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°891 (0a 20ca) - sol,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°893 (0a 50ca) - sol,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°894 (2a 38ca) - lande,
- Lieudit « Les Achenives du Coudray », section B, n°1030 (3a 41ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°1039 (16a 26ca) - lande,
- Lieudit « Le Planet », section B, n°1119 (1a 93ca) - lande,
- Lieudit « Le Faix », section B, n°1158 (11a 72ca) - bois,
- Lieudit « Le Faix », section B, n°1170 (2a 24ca) - bois,
- Lieudit « Le Reposoir », section B, n°1361 (14a 19ca) - bois,
- Lieudit « Les Planchons », section B, n°1424 (1a 17ca) - bois,
- Lieudit « La Verdana », section B, n°1647 (3a 62ca) - bois,
- Lieudit « L'Huche », section B, n°1658 (6a 75ca) - pré,
- Lieudit « L'Huche », section B, n°1663 (2a 06ca) - bois,
- Lieudit « Le Gerdil », section B, n°1718 (11a 88ca) - pré,
- Lieudit « Le Gerdil », section B, n°1740 (13a 86ca) - pré,
- Lieudit « La Roche », section B, n°3169 (14a 63ca) - bois,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°3203 (0a 40ca) - lande,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°263 (23a 83ca) - lande roche,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°283 (44a 24ca) - lande roche,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°287 (6a 46ca) - lande roche,
- Lieudit « Sangla », section C, n°559 (26a 20ca) - bois,
- Lieudit « Bemand », section C, n°775 (17a 82ca) - bois,
- Lieudit « Le Creux du Nant », section C, n°903 (9a 54ca) - bois,
- Lieudit « Le Creux du Nant », section C, n°906 (10a 19ca) - bois,
- Lieudit « La Combe », section C, n°1108 (11a 53ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1155 (5a 90ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1164 (3a 37ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1180 (0a 95ca) - pré,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1182 (2a 75ca) - pré,

- Lieudit « Les Basses », section C, n°1183 (5a 18ca) - bois,
 - Lieudit « Bon Essert », section C, n°1245 (2a 95ca) - bois,
 - Lieudit « Bon Essert », section C, n°1254 (6a 65ca) - bois
- Lot n° 4 de la vente : Diverses parcelles de terrain à usage agricole et labourables, cadastrées Commune de SAMOËNS :
- Lieudit « Les Gorges », section ZC, n°18 (83a 84ca),
 - Lieudit « La Vola », section ZB, n°72 (15a 12ca),
 - Lieudit « Le By », section ZB, n°56 (20a 50ca),
- Le tout décrit dans le rapport d'expertise dressé par M. DUMAS le 16/6/2006 annexé au cahier des charges de la vente, déposé le 21/8/2020 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°20/00791, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : Aucune visite organisée compte tenu de la nature des biens (parcelles accessibles)

MISES A PRIX :

avec faculté de baisse de quart en quart en cas de désertion d'enchères

- Lot 2 de la vente : 4.600 € (quatre mille six cents Euros)
- Lot 3 de la vente : 5.100 € (cinq mille cents Euros)
- Lot 4 de la vente : 22.000 € (vingt-deux mille Euros)

OCCUPATION : il résulte du rapport d'expertise que les pâtures et landes seraient partiellement exploitées en qualité d'alpage.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 - au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Tél. : 04.50.25.48.00)

2 - au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (Tél. : 04.50.96.15.74)

Fait et rédigé à CLUSES, le 9 octobre 2020
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET

ECO 74 5385 09/10/20

